



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion des 14 et 15 novembre 2025

(Cette réunion s'est tenue à Marseille les vendredi 14 et samedi 15 novembre 2025)

Etaient présents : Mmes V. BAJOLLET, C. BERNARD, J. BRANDI, M.A CARLIER, E. CHAPILLON, M. DUCHENE-DROFF, C. GAUDILLIERE (vendredi), C. MARTELET, C. MONROCHE, S. NOEL, G. PAUGAM, L. SIMI-LAHOZ, C. VEROLA et F. VIGUIE
MM. R. BARRE, L. BOURLET, P. CHIRAND, E. DORIZON, R. EVRARD, M. LE BOT, J.M MARAUX, M. POGGI, M. ROBERT, J.P SANTUCCI et L. VAISSIERE

Y participaient : M. X. GRANDE, Directeur administratif et financier
M. P. RODRIGUEZ, Directeur Technique National
M. C-B. AGOSTINI (vendredi), Conseiller Technique National

Excusés : Mmes G. CAUVIN (en Visio), B. SANS et K. SCHMITT (en Visio)
MM. R. ARMAND (en Visio), JP IANNARELLI, R. PAPON (en Visio), D. SCHMITT (en Visio), P. STEPHANT et A. VORILLION (en Visio)

Absent : M. C. SARRIO

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour à toutes et tous merci de votre présence qu'elle soit ici à Marseille ou en Visio. Certaines et certains d'entre vous au regard de leurs impératifs ont souhaité qu'un lien Visio soit établi. Aussi je souhaitais, que si Visio il y aurait, elle puisse se faire dans de meilleures conditions que lors de la dernière en septembre. J'ai donc demandé que nous investissions dans un matériel performant, mais simple, j'espère que les conditions seront bien meilleures surtout au niveau du son pour toutes celles et ceux qui ne sont pas avec nous.

La fin de la première année du mandat approche. La FFPJP a grandi en 5 ans peut-être trop vite, même si pour certains ce n'est jamais assez vite. Mais il faut avoir conscience de ce qui a été fait durant ces années. Être dirigeant fédéral ce n'est pas être un dirigeant quelconque. Notre rôle est d'appréhender les manques, les défauts de notre système et de proposer une stratégie permettant de les corriger : les inflexions, les changements, les projets, les actions développées seront mises en œuvre par les CR, les CD et les clubs. Le changement se heurte à de la résistance, à la nôtre comme celle de nos interlocuteurs, le changement heurte les habitudes.

Mon discours n'a guère changé depuis des années, j'ai tracé et me suis fixé une ligne directrice : faire de la FFPJP une fédération durablement ancrée dans le paysage du mouvement sportif français.

J'ai revu l'organisation pour que le programme que j'ai défini soit mis en œuvre. Est-ce que tout est parfait ? Sommes-nous assez réactifs ? Communiquons-nous assez et parfaitement ? Evidemment que non et sur tous ces thèmes nous sommes perfectibles.

Mon objectif est de faire en sorte que chacun d'entre nous comprennent à quel écosystème sportif, règlementaire, législatif et administratif il appartient afin que tous, vous apportiez vos connaissances, votre expérience à la structuration de la fédération et à sa gouvernance.

Ceci ne se fait pas sans heurt et frottement, mais plus on est cohérent et moins on est dans le paradoxe. Structurer une fédération comme la nôtre ; conservatrice, réfractaire au changement, frileuse quand on parle de nouveauté, ce n'est ni une sinécure, ni un gage de vivre un mandat tranquille.

Un dernier mot, une grande partie de nos adhérents ne sont pas que des adhérents de clubs de pétanque. Ils paient plus chers lorsqu'ils vont dans d'autres disciplines sportives ou lorsqu'ils prennent

un abonnement dans une salle de sport privée, la question est alors : est-ce que les services proposés sont en adéquation avec la tarification proposée par les différentes strates (club, CD, CR et fédération). Toutes les fédérations sont confrontées à cette mutation et notre modèle économique basé sur la licence doit être questionné.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU 17 OCTOBRE 2025 en VISIO

Le compte-rendu du comité directeur en date du 17 octobre (VISIO) est adopté à la majorité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Le trésorier présente les points suivants à traiter par le comité directeur :

- Présentation du point de sortie estimé au 30 novembre pour le bilan 2025 ;
- Présentation du budget 2026 ;
- Présentation de l'augmentation du prix de la part fédérale sur la licence 2027.

Avant de commencer les présentations, le trésorier remercie Christy, la responsable financière, et Margaux, notre étudiante recrutée en alternance pour la création de la comptabilité analytique de la FFPJP.

Un travail colossal a été réalisé sur les comptes qui nous permettra d'assurer une gestion plus conforme aux demandes de notre ministère des Sports et également une lecture plus précise de nos nombreuses activités sportives et administratives. J'ajouterai également des remerciements pour l'investissement de Claire, notre trésorière adjointe, qui a pu apporter toutes ses compétences dans ce travail de gestion comptable.

Pour le bilan 2025 de notre fédération, nous n'avons pas encore toutes les données puisque nous recevons beaucoup de dépenses à traiter. Le calendrier de fin d'année reste riche en événements, nous avons beaucoup de manifestations en cours :

- Salon des Maires ;
- Finales CNC Open et Féminin ;
- Compétitions Jeunes.

Vu le point de sortie au 30 novembre, nous devrions enregistrer un léger déficit malgré notre hausse de licenciés 2025. Nous comptons 310879 licenciés en 2025 contre 302 146 en 2024.

Le déficit s'explique par de multiples raisons :

- En recettes, une diminution de nos produits financiers due à la baisse des taux de placements bancaires
- Des fonds disponibles également en diminution après règlement de dépenses importantes (Centre National et plateforme numérique),
- Concernant les subventions, nous avons subi une diminution des aides pour l'organisation de la finale de la Coupe de France de Pétanque de mars 2025.

- En dépenses :

- Nous avons une hausse des coûts de production TV due à l'augmentation du nombre d'épreuves télévisées (huit championnats de France et finale de la coupe de France). Les succès d'audience ont été confirmés par notre diffuseur.
- Des investissements sur le poste de la plateforme numérique dont nous avons placé une partie en dotation aux amortissements.
- Le poste du Centre National a enregistré des dépenses supplémentaires qui sont automatiquement régularisées par une reprise sur nos provisions dans la partie « recettes ».

Le commissaire aux comptes procèdera à la vérification des comptes FFPJP et SAOS les mercredi 3 et jeudi 4 décembre prochain au siège. A l'issue du contrôle, nous aurons à statuer sur les affectations des comptes de résultats pour 2025 avec, comme les années précédentes, l'établissement d'une convention qui affectera les comptes de bilan 2025 de nos deux structures.

Pour la présentation du budget 2026, la commission des finances, dirigée par Corine VEROLA, a travaillé en amont avec Christy et Margaux pour vous présenter un budget sous deux formes :

- une présentation classique identique au budget précédent.

- une présentation sous la forme analytique sur la partie dépenses avec des comptes affectés à nos manifestations nationales et à nos différentes activités.

Ces comptes sont augmentés de nos dépenses pour nos frais généraux et nos frais de salaires. Ces charges sont affectées à chaque événement ou activité avec des clés de répartition.

Corine a présenté la partie « recettes » du budget 2026 à hauteur de 6 604 000 € réparti comme suit :

- Licences et affiliations pour 3 638 700 € (base de 310 000 licenciés et une recette de 500 000 € pour les mutations en fonction du nouveau tarif sur une base de 80 % du nombre 2025).
- Dans les recettes, nous comptabilisons celles relatives à la participation de 1 € par licencié par qualificatif départemental senior; recette estimée à 480 000 € (basée sur les participations aux qualificatifs 2025).
- Les autres postes de nos recettes sont reconduits par rapport à 2025.

A noter la reprise de nos provisions à hauteur de 1 064 000 € (400 000 € pour le centre national et 664 000 € pour la professionnalisation).

Pour la partie « dépenses » du budget 2026 :

- Prise en compte des dépenses liées aux recettes nouvelles générées par la participation de 1€ lors des qualificatifs départementaux pour les championnats de France senior, à hauteur de 480 000 € répartis sur les postes suivants :
 - Convention SAOS (location tribunes et production TV) ;
 - Salaires et charges ;
 - Achats de récompenses valorisantes pour toutes les championnes et les champions de France ;
 - Cadeaux pour l'ensemble des qualifiées aux Championnats de France ;
 - Frais généraux pour organisation
 - Médiatisation et production

Pour les autres dépenses prises en compte dans le budget 2026, elles sont conformes aux années précédentes et reconduites avec, pour certains postes, une légère augmentation due à la hausse des frais d'hébergement et de restauration sur nos compétitions nationales.

Par suite des questions sur la partie analytique de certaines dépenses auxquelles Corine et le trésorier ont répondu, nous avons procédé à la validation du budget 2026 à hauteur de 6 604 000 €.

Le comité directeur valide à la majorité la proposition de la commission des finances pour le budget 2026.

La proposition de budget 2026 est adoptée à la majorité.

Sur le dernier point, l'augmentation de la part fédérale dans la licence 2027, une présentation a été faite sur la nécessité de cette augmentation afin d'assurer le bon fonctionnement financier de la FFPJP et surtout mettre en place les projets en adéquation avec les directives données par le Président et son équipe lors de la présentation du projet fédéral pour le mandat 2025-2028.

Les détails motivant la nécessité de cette augmentation seront exposés lors du Congrès National de Pontivy.

A noter que la dernière augmentation du prix de la licence date de 2017 :

- Avec une augmentation due à la mise en place de la professionnalisation à hauteur de 1,30 € ;
- Également une majoration de 1 € pour assurer les frais de fonctionnement de la FFPJP.

Soit une augmentation de 2,30 € en 2017 avec un passage de la part fédérale de 7,70 € à 10,00 €.

En 2020, l'application de 2 € d'augmentation pour le fond dédié au Centre National a porté la part fédérale à 12 € (10 + 2).

Si votée par le Congrès, une augmentation de 4 € de la part fédérale sur les licences seniors et juniors pour 2027 sera appliquée pour toute la durée du mandat et la première année du mandat suivant, soit 2027, 2028 et 2029 avec les postes suivants qui seront renforcés :

- Revalorisation des aides pour les clubs, CD et CR ;
- Professionnalisation / structuration : dans le but d'accroître les services apportés aux organes déconcentrés de la FFPJP (accompagnement de projets) ;
- Plateforme numérique : poursuite de la transformation numérique de notre Fédération en conformité avec les exigences de notre Ministère ;
- Gestion licence et compétitions ;
- Refonte du site internet fédéral ;
- Renforcement des dispositifs de diffusion de nos compétitions ;
- Création de nouvelles compétitions nationales (nouveaux projets sportifs conformément au programme de M. LE BOT) ;
- Provision pour risques judiciaires.

La proposition détaillée sera présentée au congrès de Pontivy en décembre prochain.

Le projet d'augmentation de 4 euros de la part fédérale sur les licences seniors et juniors à compter de la saison 2027 est adoptée à la majorité du comité directeur.

L'augmentation de la part fédérale sur la licence « jeune » est refusée à la majorité.

IV. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Patrice RODRIGUEZ)

Vous trouverez en annexe le bilan de la DTN 2025.

V. COMMISSIONS

1. Commission des TOP Nationaux (Romain BARRE)

La commission s'est réunie pour faire le bilan de la saison 2025 mais aussi pour préparer la saison à venir.

La campagne d'inscription des concours nationaux s'est clôturée le 24 octobre avec plus de 330 compétitions nationales sur 155 sites.

Il a été convenu de la création d'un groupe de travail afin de faire évoluer nos règlements en vue notamment du projet "Ranking" vers lequel nous souhaitons nous diriger.

Cette réforme de nos compétitions entrainera, de fait, l'écriture d'un nouveau cahier des charges.

Il apparait essentiel de remettre la fédération au centre des débats, de valoriser nos compétitions et nos compétiteurs.

D'autre part Marcel Laborde organisateur du national de Montpellier (Odysée) nous a présenté deux projets :

- Le premier est un concours de tir de précision sur la base de 100 tireurs, avec une inscription à hauteur de 1500 euros par tireur.
Le règlement proposé n'étant pas celui des concours de tirs de précision il a été demandé à l'organisateur de le modifier.
Il devra aussi prévoir, un délégué, deux arbitres par pas de tir + 1 binôme supplémentaire pour que les arbitres puissent souffler.
Ce concours sera classé dans la catégorie des évènementiels.
- Le second est "L'odyssée des nations" ayant pour objectif de rassembler 40 équipes internationales, ce concours sera limité à 64 équipes sur invitations.
Il a été demandé à l'organisateur de solliciter l'autorisation de la fédération internationale de pétanque et de jeu provençal.
Une fois l'autorisation obtenue, nous accompagnerons l'organisateur dans sa démarche sachant que les équipes présentes nous pourront être que des sélections nationales.

D'autre part, parmi les rapports des délégués, il apparait que des ventes de boissons alcoolisées non autorisées ont été constatées sur les nationaux d'Herblay et de Rochefort. Ces nationaux ne pourront avoir lieu lors de la saison 2026. Un courrier dans ce sens sera rédigé à l'intention des organisateurs.

2. C.N.C. (Laurent VAISSIERE)

Finale CNC Jeu provençal du 10 au 12 octobre à Bellerive sur Allier (03) : excellente organisation du club de Bellerive sur Allier, la finale a pu se dérouler dans d'excellentes conditions avec des parties finales dans le boulodrome couvert.

Victoire du club de Mouans Sartoux (06) au bout du suspense face au club du Boulouris (83).

Finales CNC jeunes et vétérans du 19 au 24 octobre à Sainte Livrade (47) : semaine intense mais passionnante mais parfaitement orchestrée et organisée par le CD 47 dans le magnifique boudrome couvert de Sainte Livrade.

En benjamins minimales et en juniors le titre revient au club de Romans (26) et chez les cadets au club de Cormelles (14).

Chez les vétérans, doublé pour le club de la Boule du Cap d'Adge (34) avec une finale qui s'est jouée au tir de départage.

CNC open et féminin : 2 forfaits généraux, un avant la compétition Pau Pasteur (64) et un pendant Saint Laurent du Var (06). Les 2 clubs ont reçu une amende forfaitaire conformément au règlement. 2 forfaits partiels : Pornic (44) et Blanzay (71).

Les finales pour les 5 divisions sont programmées du 21 au 23 novembre au boudrome de Bans Mont sous Vaudrey (39).

3. Jeu provençal (Claire GAUDILLERE)

Vous trouverez en annexe le règlement de la coupe de France Jeu Provençal.

4. Commission de discipline (Michel POGGI)

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE

- Fusion des 2 documents : règlement disciplinaire et Code des sanctions ;
- Suppression du délai de 60 jours pour engager les poursuites : plus de prescription des actions ;
- Commission Nationale devient FEDERALE d'APPEL ;
- Compétence des Commissions :
 - 1 à 4 Commissions Départementales
 - 5 à 7 Commissions Régionales
 - 8 Commission Fédérale
 - Sans changement sur les autres compétences : Régionale pour les Championnats Régionaux et Fédérale pour les CHF et Nationaux etc.
- Suppression de la demande d'avis du Président de la commission de discipline pour engager les poursuites, dans un objectif de simplification de la procédure ;
- Ajout de la possibilité de demander l'envoi du dossier par mail au mis en cause ;
- Ajout de la suspension de procédure pendant 5 ans pour faire face aux situations de défaut de licence entre deux saisons sportives ;
- L'information du droit de se taire doit être donnée systématiquement et consignée dans le PV de la décision ;
- Ajout de la possibilité d'entendre des témoins de façon anonymes ;
- Suppression du délai de 10 jours pour communiquer la décision ;
- Suppression de la compétence des commissions départementales sans limite territoriale (désormais limite territoriale) ;
- Suppression de la possibilité de sanctionner des joueurs détenteur d'une licence étrangère - Les fédérations n'ont de pouvoir disciplinaire qu'à l'égard de leurs licenciés - En pratique, la FFPJP saisit la Fédération internationale qui elle-même saisit la fédération nationale concernée ;
- Décision de mise en œuvre d'activités d'intérêt général : plus décidé par un Comité Directeur mais par une Commission de discipline ;

- Ajouts de sanctions : Agressions et violences sexuelles envers un majeur ou un mineur (cat 8) et menaces grave joueurs (cat 6)

Les modifications du règlement disciplinaire sont adoptées à la majorité.

Formation discipline en OCCITANIE effectuée le 08 novembre. A suivre début 2026, Grand-Est, AURA puis Nouvelle Aquitaine.

NATIONALE : le 04 décembre affaire d'un appel de la Commission fédérale.

FEDERALE : le 03 décembre (National de BOURG ST ANDEOL, CHALON, TOULON).

5. Commission Championnats de France (Corine VEROLA)

Les championnats de France TSM et TSF se dérouleront au boulodrome du Douaisis à SIN LE NOBLE (59).

Un arbitrage sera prochainement fait dans les championnats où le nombre de demande est supérieure au nombre de places.

6. Commission structuration projet vie fédérale et calendrier (Jean-Philippe SANTUCCI)

➤ **Classement / ranking des joueurs**

Dans la continuité des travaux et échanges que la commission « projet structuration de la vie fédérale et du calendrier » mène depuis le début de son action, il est apparu comme sujet central, le classement / ranking des joueurs. Ce dernier pourrait, une fois mis en place, permettre de créer une dynamique sportive aussi bien au niveau de nos licenciés que des compétitions.

Nous présentons, ce jour, un projet de classement aux élus du CODIR.

➤ **Calendrier**

La commission "calendrier" souhaite fixer le **début et la fin de la saison sportive sur le calendrier de l'année civile** au plus proche de ce qu'il peut l'être en fonction des obligations administratives, sportives et financières de la fédération, des organes déconcentrés (comités) et des clubs. La saison commencerait concrètement dans les tous premiers jours de janvier pour s'achever les tous derniers jours de décembre alors qu'à ce jour, la saison se termine aux environs du 30 octobre pour redémarrer mi-novembre. Cette mesure permettrait plus de visibilité et un gain non négligeable sur la période de fin d'année.

➤ **Coupe de France / CNC**

En conséquence, nous évoquons la coupe de France, que nous souhaitons voir organisée sur **une saison sportive**. Le rallongement de la saison sportive à fin décembre y serait un préalable nécessaire. Pour ce faire, la commission propose également **1 ou 2 regroupements par plateau pour les derniers tours de zone** à l'image des 32 / 16 / 8èmes de finale. **(Un plateau de 2 tours permettrait de libérer 1 date).**

Dans le cas des compétitions des clubs (CNC, Coupe de France), nous proposons de sacraliser des dates sur notre calendrier fédéral.

➤ **Championnats de France et Qualificatifs départementaux / régionaux**

Quand on aborde la question du calendrier, nos qualifications départementales et régionales aux Championnats de France y occupent une place centrale et prépondérante.

Les modèles et architecture sportive de ces qualifications sont également abordés (strates départementale et/ou régionale).

Dans un souci de recherches de solutions pour proposer un calendrier adapté mais aussi dans une recherche de cohérence sportive, des propositions sont soumises, par la commission, aux représentants des régions. Celles-ci seront présentées lors de la réunion du CODIR de février 2026.

La commission prône également **l'étalement calendaire de nos championnats de France jusqu'à fin septembre ou même début octobre** pour éviter leur concentration massive sur la période fin juin-fin août. Une **mutualisation d'organisation sur un même site avec 2 week-ends consécutifs et une organisation entre les 2 en semaine (exemple : triplète mixte - Vétéran - Promotion) nous semble être une piste intéressante et convaincante pour les organisateurs potentiels.**

Nous travaillons sur les mêmes strates de championnats de France avec plusieurs pistes :

- **L'avenir du tir de précision** qui est une belle compétition mais pour laquelle son organisation pose question pour plusieurs raisons : désaffection dans quelques zones, coûts importants, format ne convenant pas toujours... (des pistes de réflexions sont soumises aux présidents des régions sur son modèle de qualification ou encore le déroulé de la phase finale nationale) ;
- La création éventuelle d'un **Championnat de France TJP Mixte**, la commission JP devant effectuer des sondages auprès des CD et CR pour juger de l'opportunité de cette idée ;
- La **refonte du championnat de France triplète** (féminin et masculin) que nous souhaitons moderniser et afficher comme le championnat de base.

Dans la perspective de respecter l'objectif initial qui était de proposer un nouveau calendrier pour la saison 2027, nous poursuivons les échanges avec les différents acteurs de notre fédération pour pouvoir continuer de présenter aux élus des projets concrets et finis lors du CODIR de février 2026.

7. Commission PFC – ANS (Fabienne VIGUIE)

La commission s'est réunie pour faire le bilan de la campagne **ANS 2024**.

Pour rappel, l'ANS, afin de mener à bien sa campagne, a confié à la FFPJP une enveloppe de 305 900 € pour l'ensemble du territoire national dont 23 200 € réservés aux territoires ultramarins et une enveloppe de 12 000 € à répartir dans la dynamique des Jeux Olympiques, dédiée à l'animation de vacances olympiques et paralympiques.

Les porteurs de projets avaient donc jusqu'au 30 juin 2025 pour déposer dans leur compte ASSO le compte rendu financier des actions qui viennent justifier le versement de la participation ANS. A cette date, 16 projets sont incomplets sur 220 actions financées.

La FFPJP a relancé plusieurs fois les comités et/ou clubs bénéficiaires (encore en attente de retours) et la commission acte que 8 structures doivent faire l'objet d'une demande de reversement. Cette proposition sera transmise après le Comité Directeur à l'Agence Nationale du Sport pour validation/décision et la suite à donner. Ce reversement total est inférieur à 9000€ et regroupe des subventions non consommées partiellement ou totalement et/ou des absences de compte rendu financier versé au compte ASSO.

Pour autant, ce bilan est positif car 156 projets (71%) ont été réalisés avec des objectifs atteints, 28 projets (13%) ont été réalisés les projets sans atteindre leurs objectifs.

Voici la liste des redevables dans l'attente de la mise à jour du CR de l'Association Azur 3 :

Numéro du dossier OSIRIS	Nom de la structure	Montant de reversement proposé
FFPJP-AURA-24-0012-3	ASSOCIATION DE PETANQUE DE CHAUZON PRADONS (APCP)	500 €
FFPJP-AURA-24-0018-1	ECOLE DE PETANQUE DU SECTEUR DU PUY	100 €
FFPJP-OCC-24-0012-5	COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTES PYRENEES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL	500 €
FFPJP-OCC-24-0014-1	LA BOULE D'OR	19 €
FFPJP-PACA-24-0012-1	LA BOULE GAZEUSE	350 €
<u>FFPJP-BFC-24-0005-1</u>	COMITE DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR DE LA FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL	1 500 €
FFPJP-GUAD-24-0002-1	COMITE DE PETANQUE DE LA GUADELOUPE	1 000 €
FFPJP-GUAD-24-0002-2	COMITE DE PETANQUE DE LA GUADELOUPE	1 000 €
FFPJP-REUN-24-0002-2	AMICALE BOULISTE LA CRESSONNIERE	3 000 €
FFPJP-REUN-24-0002-3	AMICALE BOULISTE LA CRESSONNIERE	1 000 €
	TOTAL	8 969 €

8. Commission Fair Play (Véronique BAJOLLET)

La Labellisation

Nous avons demandé la labellisation FAIR PLAY au comité français Fair Play, nous avons rempli le dossier avec les justificatifs de nos actions. Il reste une Visio de motivation.

Chantal et moi irons à la remise des trophées le 27 novembre au CNOSF à Paris.

Les candidats

Nous avons eu 4 dossiers Fair Play, on espère qu'avec le protocole de la remise des trophées au Congrès, nous aurons plusieurs candidatures l'année prochaine.

Nous avons désigné :

Chez les jeunes : Timéo FICHOU

Chez les séniors: William STOHR

Pour le Congrès, le logo Fair Play sera affiché à chaque temps mort sur l'écran.

Actions à mettre en œuvre en 2026

- Une pierre marquée Fair Play pour la construction du futur siège ;
- Un arbre planté dans les champs ;
- Un module de formation Fair Play dans le module initiateur/ éducateur / arbitre ;
- Un panneau Fair Play autour du carré d'honneur des CDF ;
- Rédaction d'une Charte de Fair Play que l'on pourrait mettre dans le programme des championnats de France ;
- Roll up à mettre à l'entrée du Congrès ;
- A la vente à la SAOS, une boîte en bois, avec le logo Fair Play sur le dessus avec le but et le pin's à l'intérieur, et un diplôme à compléter... Les CR, CD et clubs pourraient les remettre à l'occasion de leurs AG.

9. Commission informatique (D. SCHMITT)

Comment récupérer mon QR code ?

- Sous forme papier : demandez à mon club, les dirigeants de CD auront, dans Geslico, la possibilité de télécharger le QR code (PDF avec nom, photo et le QR CODE) ;
- Sous forme numérique :
 - 1) Créer sur mon compte LICENCE FFPJP
 - 2) Accéder à l'application LICENCE DÉMATÉRIALISÉE

Comment lire les QR Code afin de contrôler et valider les inscriptions lors d'un concours ?

- A compter de la reprise et jusqu'au 31/12 :
Utilisation des anciens lecteurs avec les anciens supports
Utilisation de lecteur QR code 2 D connecté au PC
Saisie manuelle
- A compter de 2026
Utilisation de lecteur QR code 2 d connecté au PC
Saisie manuelle
Utilisation d'un smartphone ou tablette connecté à Internet sans connexion au PC

Quel type de lecteur ?

Les organisateurs de concours peuvent acheter un lecteur de QR CODE de type 2 D acheté dans le commerce (fil ou sans fil)

Exemple : lecteur QR code 2D sur Amazon

Des tutos sont en préparations pour faciliter l'utilisation par les joueurs et dirigeants.

10. Commission médicale (Christelle MARTELET)

Mise en place de « flash infos », adaptés et adaptables à tous les licenciés, qui seront diffusés notamment sur le site de la Fédération, les réseaux sociaux et des stands sur les championnats nationaux.

Modification du RAS : mise à jour liée au contrôle d'alcoolémie et tolérance ZERO en termes d'alcool : un taux de **0.00 g/l de sang pour les OFFICIELS et EDUCATEURS**

La proposition de modification du RAS est adoptée à la majorité.

11. Commission arbitrage (Evelyne CHAPILLON)

À la suite du dernier compte rendu du CODIR, certains comités ont depuis répondu à notre enquête, merci aux comités 02, 21, 67 et 91.

Certains référents ont malheureusement déjà démissionné, d'où pas de réponse reçue.

Nous avons transmis la fiche arbitre 2026 à nous retourner pour le 1^{er} novembre 2025. Les arbitres ayant répondu hors délai ou pas répondu du tout ne seront pas nommés par le collège pour la saison 2026.

Les arbitres ont signé une charte en début d'année et doivent s'y référer.

Il est regrettable que des arbitres du PNA soient concernés encore cette saison.

De plus, depuis plusieurs années, certains collègues ne répondent jamais à ces mails, nous allons demander à leur comité d'appartenance, si ces arbitres officient dans leur territoire.

Ces arbitres sont sur le listing mais n'officient pas lors des compétitions nationales... Est-ce nécessaire de les convier lors du séminaire des arbitres ?

Pour donner suite à ces retours de fiches, nous avons également transmis une enquête auprès de nos collègues. Après étude, beaucoup se sentent en insécurité et souhaiteraient une formation pour appréhender la violence, savoir comment réagir. Lors du séminaire en décembre 2026, nous envisageons de demander à des personnes compétentes dans ce domaine (policier, psychologue, autre) d'intervenir.

Il n'y a pas de formation d'arbitres dans certains CD, pas de sous-commissions d'arbitrage, pas de sous-commission de traitement des fautes d'arbitre, une même personne, pas possible, on ne peut engager les poursuites et siéger ensuite. Plusieurs référents des commissions d'arbitrage ont démissionné car pas soutenu par leur comité.

Certains comités n'appliquent pas le barème fédéral.

Lors de notre dernière réunion du collège, nous avons décidé à la majorité d'exclure Evelyne VIDAL du PNA, pour non-respect de la charte du PNA.

Nous ne pouvons tolérer que les arbitres du PNA, qui se doivent de montrer l'exemple, ne puissent faire appliquer les textes fédéraux.

Le guide de l'arbitrage est en cours de réécriture, et devrait être prêt dans les prochaines semaines.

Les divers sujets d'examens sont rédigés, et sont en cours de relecture.

Une semaine avant la date de l'examen, les questionnaires seront transmis aux formateurs et référents des CDA (listing transmis par William ROUX pour les formations des arbitres), sauf avis contraire les présidents(es) de CD et CR.

12. Commission éducateurs (Céline BERNARD)

Donner la possibilité aux équipes qui le souhaitent d'avoir un coach/délégué sur les compétitions tout comme le haut niveau.

Un colloque des éducateurs aura lieu début 2026.

13. Commission DROM/COM (Véronique BAJOLLET)

Il est décidé de proposer des formations avant les CDF :

- A Blaye Les Mines, au CDF jeunes :

Le lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 juillet, formation de BF2 puis le jeudi et le vendredi matin, formation de formateur. Ce qui les rendrait autonome pour former des BF1.

- Sur un des CDF (plutôt le tripléte) :
 - Formation et recyclage d'arbitres
 - Formation GTM.

On acte donc le fait de pouvoir donner des diplômes en dehors de la période de formation.

Après accord du collège des arbitres, une Visio annuelle avec les arbitres des DROM pourrait permettre de :

- Faire un point sur leur année d'arbitrage ;
- Présenter les nouveautés pour l'année suivante ;
- Recycler ceux qui en ont besoin.

14. Commission Formation (Véronique BAJOLLET)

A la suite du module vie fédérale et vie citoyenne qui s'avère fonctionnel, l'objectif est de développer de nouveaux modules en amont et en aval des formations de la filière fédérale.

Actuellement, après 43 jours de mise en service, 1269 personnes sont inscrites sur le module vie fédérale et vie citoyenne :

- 887 personnes ont validé le module et obtenu leur attestation,
- 54 personnes qui n'ont pas encore réussi à obtenir la note minimale du quizz
- et 328 qui ont entamé leur parcours.

15. Commission Violences (Fabienne VIGUIE)

Un module d'information à distance prévention et lutte contre les violences – Honorabilité a été créé.

Le décret 2025-435 du 16 mai 2025 nous impose d'informer sur les moyens de prévention et de protection des victimes de violences sexuelles et sexistes. Vous trouverez donc, en pièce jointe, une affiche synthétique destinée à informer nos licenciés dans nos boulodromes **et à afficher avant le 19 novembre 2025 (impression couleur en format A3 de préférence).**

Vous trouverez également en lien ci-dessous, une information que je vous encourage à regarder et à partager lors de vos assemblées générales par exemple et qui est à diffuser largement !
<https://view.genially.com/68efa2c6cf5d5e6347f838a7/interactive-content-ffjpj-lutte-vss>

VI. QUESTIONS DIVERSES

La phase finale de la coupe de France 2025/2026 se déroulera les 13, 14 et 15 février 2026 au boulodrome du Douaisis à Sin le Noble (59). Exceptionnellement, vu le délai très court entre les 8^e de finales et la phase finale, les équipes qualifiées porteront les tenues de leur club.

Le comité de pilotage de la Coupe de France a retenu les candidatures suivantes pour recevoir le week-end du 31 janvier et 1er février les 32^{èmes}, 16^{èmes} et 8^{èmes} de finale de la Coupe de France 2025 /2026. Le tirage au sort des groupes aura lieu à l'occasion du congrès de Pontivy.

Lieux :

- GRANDE SYNTHE (59) ;
- MONTAUBAN (82) ;

- BRIVE LA GAILLARDE (19) ;
- TOURS (37) ;
- LIMOGES (87) ;
- BRESSUIRE (79) ;
- GOUESNOU (29) ;
- BEHREN LES FORBACH (57).

Classification : pour la première fois, l'ensemble des CD ont été consultés pour déterminer le seuil de points nécessaires pour être classé Honneur en 2026.

Prix Bernard BRUN : Ville de BOURG ST MAURICE

Prix KIKI AUSSARESSE : OUEST FRANCE

VII. DATES DES REUNIONS 2025-2026

11 décembre à PONTIVY (CD56)

Congrès fédéral les 12 et 13 décembre à PONTIVY (CD56)

20 et 21 février 2026 à MARSEILLE

24 avril 2026 en Visio

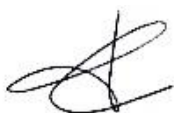
5 et 6 juin 2026 à MARSEILLE

25 et 26 septembre 2026 à MARSEILLE

20 et 21 novembre 2026 à MARSEILLE

(Fin de la réunion : samedi 15 novembre à 17h00)

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.
Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

